

La bioéthique s'intéresse aux questions éthiques soulevées par les progrès techno-scientifiques. La loi a vocation à encadrer ces progrès afin de s'assurer que la science reste au service de la personne et non l'inverse. C'est dans cette optique qu'ont été adoptées les différentes lois bioéthiques en 1994. Parce que la médecine est en constante évolution, ces lois font l'objet d'un réexamen régulier. La prochaine révision, prévue en 2018, sera sans doute l'occasion de combler les lacunes ou imperfections de la loi auxquelles le juge est régulièrement confronté.

Les progrès de la médecine concernent tous les stades de la vie de la personne. Ses incidences juridiques peuvent être mesurées de la conception à la mort de la personne.



5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01
www.courdecassation.fr

Entrée libre, sur **inscription préalable** auprès de la Cour de cassation

Télécopie : 01 44 32 78 28

Internet : www.courdecassation.fr

CONFÉRENCES - CYCLE 2018



Programme 2018

*Grand'chambre de la Cour de cassation
de 18h00 à 20h00*

entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}



UNIVERSITÉ
PARIS 8



« Droit et bioéthique »

*sous la direction scientifique de
Madame Astrid MARAIS
Madame Bénédicte BOYER-BEVIERE
Madame Dorothee DIBIE*

- 18 janvier 2018 **Conférence inaugurale**
La bioéthique : approche pluridisciplinaire
- Modérateur :
Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*
- Intervenants :
- Jean-François DELFRAISSY, *président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé*
- Frédérique DREIFUSS-NETTER, *conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation*
- René FRYDMAN, *professeur émérite à la faculté de médecine Paris-sud au Kremlin-Bicêtre*
- 15 février 2018 **Embryons *in-vitro* : assistance médicale à la procréation, diagnostic préimplantatoire et recherche**
- Modérateur :
Dorothee DIBIE, *magistrat, professeur associé à l'université Paris 8*
- Intervenants :
Jacques TESTART, *directeur de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale*
- Dominique THOUVENIN, *professeure émérite de droit privé à l'EHESP, co-directrice du Centre de recherche «Normes, Sciences et Techniques» (CRNST), Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne*
- 22 mars 2018 **Les pratiques prohibées de l'assistance médicale à la procréation**
- Modérateur :
Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*
- Intervenants :
Dominique FENOUILLET, *professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas*
- Rachel LE COTTY, *conseiller référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation*
- Anne-Marie LEROYER, *professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne*

5 avril 2018

La procréation et la mort : procréation *post mortem* et homicide involontaire du foetus

Modérateur :

Bénédicte BOYER-BEVIERE, *maître de conférences à l'université Paris 8*

Intervenants :

Nathalie BLANC (sous réserve), *professeur à l'université Paris 13*

Isabelle HAREL-DUTIROU, *conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

Bruno PY, *professeur à l'université de Lorraine*

6 septembre 2018

Le statut de l'embryon et les lois de bioéthique

Modérateur :

Bénédicte BOYER-BEVIERE, *maître de conférences à l'université Paris 8*

Intervenants :

Caroline AZARD, *conseiller référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation*

Chantal BOUFFARD, *professeur à la faculté de médecine et des sciences de la santé à l'université de Sherbrooke*

Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*

22 novembre 2018

L'accès aux origines personnelles, dons de gamètes et accouchement sous X

Modérateur :

Dorothee DIBIE, *magistrat, professeur associé à l'université Paris 8*

Intervenants :

Jean-René BINET, *professeur à l'université Rennes 1*

Bernard GOLSE, *pédopsychiatre, responsable du service de pédopsychiatrie de l'hôpital Necker-Enfants malades*

Marie-Christine LE BOURSICOT, *conseiller à la troisième chambre civile de la Cour de cassation*